



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

OGEC Jeanne D'Arc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023
OGEC Jeanne D'Arc
61 rue La Fontaine - 35708 RENNES
Ce rapport contient 21 pages
Référence : ALP/CLRM 162

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 50055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

OGEC Jeanne D'Arc

61 rue La Fontaine - 35708 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

À l'assemblée générale de l'association OGEC Jeanne D'Arc,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC Jeanne D'Arc relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources privées et publiques.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 27 décembre 2023

KPMG SA

Antoine Le Penven

Associé

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	109 067	107 026	2 040	7 913
Immobilisations incorporelles en cours				603 407
Immobilisations corporelles				
Terrains	139 672	5 224	134 448	135 857
Constructions	17 621 135	10 360 112	7 261 023	6 178 345
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 185 177	1 826 674	358 504	446 856
Autres immobilisations corporelles	134 417	110 274	24 143	29 065
Immobilisations corporelles en cours	646 721		646 721	780 687
Immobilisations financières				
Participations	707		707	707
Prêts	66 309	66 308		
Autres immobilisations financières	3 367		3 367	3 367
Total I	20 906 572	12 475 619	8 430 953	8 186 204
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 288		8 288	637
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés	53 662	15 174	38 488	54 465
Autres	365 813		365 813	615 258
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	1 532 718		1 532 718	1 781 315
Disponibilités	4 084 719		4 084 719	3 351 706
Charges constatés d'avance	138 392		138 392	106 028
Total II	6 183 591	15 174	6 168 417	5 909 408
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	27 090 162	12 490 793	14 599 370	14 095 611
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

■ Bilan passif

	au 31/08/2023	au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres complémentaires	991 120	991 120
Fonds propres avec droits de reprise		
Réserves pour projet de l'entité	497 594	497 594
Report à nouveau	6 375 539	5 917 655
Excédent ou déficit de l'exercice	230 871	457 884
Situation nette (sous-total)	8 095 124	7 864 252
Subventions d'investissement	3 429 092	3 635 223
Total I	11 524 216	11 499 475
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	120 676	133 076
Total III	120 676	133 076
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 022 769	1 073 637
Emprunts et dettes financières diverses	50 956	62 928
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 357	371 285
Dettes fiscales et sociales	204 664	201 499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	267 760	509 279
Autres dettes	215 972	242 380
Produits constatés d'avance		2 052
Total IV	2 954 478	2 463 060
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		
	14 599 370	14 095 611
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 971 377	
Dont à moins d'un an (a)	983 101	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	21 130	25 265
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	91 494	94 482
Ventes de prestations de services	2 261 892	2 250 574
Produits des tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 983 126	1 964 927
Contributions financières	10 000	10 011
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	54 136	67 643
Autres produits	9	46
Total I	4 421 788	4 412 948
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	108 479	132 471
Autres achats et charges externes	1 463 374	1 366 033
Aides financières	2 699	2 040
Impôts, taxes et versements assimilés	162 424	163 681
Salaires et traitements	1 513 085	1 455 006
Charges sociales	463 135	437 392
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	850 966	774 216
Dotations aux provisions	1 070	
Autres charges	5 118	4 599
Total II	4 570 349	4 335 439
1 . RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-148 562	77 508
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	26 834	11 055
Total III	26 834	11 055
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	25 377	17 568
Total IV	25 377	17 568
2 . RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 457	-6 513

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022
3 . RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-147 105	73 035
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 653	15 637
Sur opérations en capital	389 948	402 968
Total V	406 601	418 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	22 809	26 681
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 558	
Total VI	24 367	26 681
4 . RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	382 234	391 924
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 258	7 075
Total des produits (I+III+V)	4 855 222	4 842 607
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 624 351	4 384 723
EXCEDENT OU DEFICIT	230 871	457 884

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :

OGEC Jeanne d'Arc de RENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 14 599 370 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 230 871 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2023 par les dirigeants de l'école.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

1. Identification de l'OGEC

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) prend pour titre OGEC de l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc de RENNES.

Son siège est situé au 61 rue de La Fontaine à RENNES;

2. Objet

L'organisme de gestion a pour objet d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principale.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

3. Les activités pédagogiques

L'OGEC réalise de l'enseignement primaire : école maternelle et élémentaire pour 461 élèves.

L'OGEC propose de l'enseignement secondaire : lycée technologique, professionnel, supérieur ainsi que de la formation par apprentissage pour 1118 élèves.

Sur l'exercice 2022/2023, l'établissement a accueilli 1579 élèves.

4. Les activités annexes

L'OGEC met à disposition une restauration scolaire ainsi qu'un service de garderie.

■ Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au plan comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Aménagements des terrains : 50 ans

* Constructions : 10 à 50 ans

■ Règles et méthodes comptables

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de

■ Règles et méthodes comptables

l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

■ Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1°) PROVISION INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE (IPDR)

Paramètres techniques retenus pour la valorisation:

- Méthode utilisée : rétrospective prorata temporis
- Taux d'actualisation: 3,85% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE TG05
- Table de progression des salaires: 1.50%
- Table de rotation: moyen
- Age de la retraite: 62 ans
- Convention collective: Salariés des établissements privés 2015
- Taux de charges sociales: 37%

Les données utilisées sont celles issues de la dernière DSN établie sur la période de l'exercice comptable.

Le montant de la dette actuarielle au titre des indemnités de départ en retraite ainsi comptabilisées s'élève à 114 755 € à la clôture de l'exercice.

2°) Situation juridique des immeubles:

L'établissement est locataire de 1ha 2a 90ca et de 28a 39ca

3°) Rémunérations allouées aux dirigeants:

La divulgation de cette rémunération conduirait à donner une information nominative : nous n'en faisons pas mention ici.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	742 896		633 829	109 067
Immobilisations incorporelles	742 896		633 829	109 067
- Terrains	139 672			139 672
- Constructions sur sol propre	712 991			712 991
- Constructions sur sol d'autrui	4 642 110	830 558		5 472 668
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10 598 140	837 336		11 435 476
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 547 008		361 831	2 185 177
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	35 310			35 310
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 704	1 403		99 107
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	780 687		133 966	646 721
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	19 553 620	1 669 297	495 797	20 727 123
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	707			707
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	69 676			69 676
Immobilisations financières	70 383			70 383
ACTIF IMMOBILISE	20 366 899	1 669 297	1 129 626	20 906 572

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	131 576		24 549	107 026
Immobilisations incorporelles	131 576		24 549	107 026
- Terrains	3 814	1 410		5 224
- Constructions sur sol propre	142 598	28 519		171 118
- Constructions sur sol d'autrui	3 608 231	91 173		3 699 404
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 024 067	465 524		6 489 591
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 100 152		273 478	1 826 674
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	21 743	4 000		25 743
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 205	2 326		84 531
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 982 810	592 952	273 478	12 302 284
ACTIF IMMOBILISE	12 114 386	592 952	298 027	12 409 311

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 627 542 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	66 309		66 309
Autres	3 367		3 367
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	53 662	53 662	
Autres	365 813	365 813	
Charges constatées d'avance	138 392	138 392	
Total	627 542	557 866	69 676
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Creances factures a etabli	21 910
usagers, factures a etabli	3 056
Avoir a recevoir	1 002
Organismes sociaux prod a recevoir	667
Divers - produits À recevoir	10 296
Interets courus À recevoir	11 585
Total	48 516

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de r	991 120				991 120
Fonds propres avec droit de r					
Ecart de réévaluation					
Réserves	497 594	457 884		457 884	497 594
Report à Nouveau	5 917 655		457 884		6 375 539
Excédent ou déficit de l'exerci	457 884	-457 884	230 871		230 871
Situation nette	7 864 252		688 755	457 884	8 095 124
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 635 223			206 131	3 429 092
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
TOTAL	11 499 475		688 755	664 015	11 524 216

Subventions amortissables

	Montant à l'origine	Amts Exercice	Cumul Amts	Valeurs nettes
Construction, matériels et équipements	6 978 849	347 804	3 589 411	3 389 438
TOTAL	6 978 849	347 804	3 589 411	3 389 438

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	133 076		12 400		120 676
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charge					
Total	133 076		12 400		120 676
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 070			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 954 478 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 022 769	51 392	205 558	1 765 819
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50 443	50 443		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 357	192 357		
Dettes fiscales et sociales	204 664	204 664		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	267 760	267 760		
Autres dettes (**)	216 485	216 485		
Produits constatés d'avance				
Total	2 954 478	983 101	205 558	1 765 819
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-939 132			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVEN	1 007
Fournis.biens fact.non parven	40 033
frs immobil. - fact. non parvenues	106 875
Interets courus non echus	443
Etat autres charges a payer	42 683
Bachelor coventry acomptes	25 200
Bts ci acomptes	3 040
Charges a payer coventry	75 384
Total	294 665

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges constatées d avance	10 944		
Charges constatees d avance	124 468		
C.c.a. cdi	2 980		
Total	138 392		

Autres informations**Engagements financiers**

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
CMB d'un montant initial de 2 500 000 € ayant un CRD au 31/08/2023 de :	875 257
Crédit Agricole d'un montant de 500 000€ ayant un CRD au 31/08/2023 de :	472 261
Crédit Agricole d'un montant de 700 000€ ayant un CRD au 31/08/2023 de :	675 249
Autres engagements donnés	2 022 767
Total	2 022 767